

**DEMANDE DE MISE SOUS TENSION POUR ESSAI  
d'installations électriques de consommation des segments C1 à C4**

**GÉRÉDIS DEUX SEVRES**

*Cadre réservé à Gérédis*

CS 18840  
79028 NIORT Cedex  
N° EDL : .....  
N° DOSSIER : .....

**Fournisseur d'énergie électrique**

Nom : .....  
Adresse postale : .....

**Engagement du demandeur**

**Le demandeur :**

Je soussigné ..... Qualité .....  
Adresse : rue ..... n° ..... Ville ..... Code postal .....

**pour l'établissement suivant :**

Nom de l'établissement ..... Activité : .....  
Adresse : rue ..... n° ..... Ville ..... Code postal .....

Travaux d'électricité effectués par les entreprises suivantes :  
- 1 - Nom ..... rue ..... n° ..... Ville ..... Code postal .....  
- 2 - Nom ..... rue ..... n° ..... Ville ..... Code postal .....

**demande :**

à GÉRÉDIS, en application de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 4, du décret n° 72.1120 du 14 décembre 1972 modifié, la mise sous tension des installations électriques intérieures de l'établissement susvisé, en vue de procéder à leurs essais.

**Puissance :** ..... kVA

**Du ..... au..... (pour une période maximale d'un mois.)**

**désigne :**

comme représentant dans le cadre de cet engagement (installateur si différent du demandeur):  
Société : ..... M. ou Mme : ..... Qualité : ..... Adresse : rue ..... n° ..... Ville ..... Département .....

*Connaissance prise de l'article 441-7 du Code pénal, qui dispose :*

*« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».*

*Connaissance également prise du décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 modifié, spécialement de l'article 1 alinéa 4, lequel dispose : « Doit faire l'objet, préalablement à sa mise sous tension par un distributeur d'électricité, d'une attestation de conformité aux prescriptions de sécurité imposées par les règlements en vigueur pour le type d'installation considérée :*

- toute nouvelle installation électrique à caractère définitif raccordée au réseau public de distribution d'électricité ;
- toute installation de production d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kilovoltampères raccordée au réseau public de distribution d'électricité et requérant une modification de l'installation intérieure d'électricité ;
- toute installation électrique entièrement rénovée alimentée sous une tension inférieure à 63 kilovolts, dès lors qu'il y a eu mise hors tension de l'installation par le distributeur à la demande de son client afin de permettre de procéder à cette rénovation.

*Par installation électrique entièrement rénovée, on entend une installation dont l'ensemble des éléments déposables et situés en aval du point de livraison ont été déposés et ont été reposés ou remplacés.*

*L'attestation établie et visée dans les conditions précisées aux articles 2 et 4 ci-après doit être remise au distributeur par l'abonné :*

- au plus tard à la date de demande de mise en service du raccordement dans le cas d'une installation nouvelle ;
- préalablement à la remise sous tension lorsqu'il y a eu rénovation totale d'une installation électrique avec mise hors tension de l'installation par le distributeur.

**Elle n'est pas exigible lorsque le raccordement de l'installation n'a qu'un caractère provisoire ou lorsque la mise sous tension n'est demandée que pour une période limitée, en vue de procéder aux essais de l'installation.(...) »**

*Par la présente :*

1. *J'atteste et garantis que la MSTPE demandée pour l'installation visée supra a été faite exclusivement pour l'alimentation de l'installation interne de l'établissement aux seules fins d'essais. Je reconnais et accepte qu'elle ne peut en aucun cas servir à d'autres fins Je m'interdis donc tout usage non autorisé et plus largement tout usage incompatible avec les dispositions du décret 72-1120 susvisées. En conséquence, je dégage GÉRÉDIS de toute responsabilité pour tous dommages causés par un manquement de ma part aux présentes obligations.*
2. *Je reconnais et accepte que GÉRÉDIS, ainsi que tout prestataire, sans préavis et à tout moment:*
  - *Peut effectuer des contrôles inopinés afin de s'assurer du respect de la présente et de la MSTPE. Ces contrôles sont purement facultatifs et discrétionnaires, ils n'engagent pas la responsabilité de GEREDIS Deux-Sèvres et ne m'exonèrent pas de mes engagements.*
  - *Peut procéder à la suspension de l'alimentation électrique du point de livraison en cas de manquement à ces engagements, de constat de fausse déclaration, ainsi qu'à l'issue de la période pour laquelle la MSTPE a été accordée.*
3. *J'atteste avoir pris, au niveau de mes installations intérieures, toutes dispositions nécessaires en vue d'assurer la protection des biens et des personnes. En conséquence, je dégage GÉRÉDIS de toute responsabilité pour tous dommages causés directement ou indirectement par l'énergie électrique fournie en aval du point de livraison défini ci-dessus.*
4. *Je déclare avoir tout pouvoir et capacité en vue de compléter et signer la présente, dont j'atteste être en mesure de comprendre l'intégralité des termes et leur portée.*

*Fait, à (lieu de signature) \_\_\_\_\_*

*Le (date de signature - jour/mois/année) : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_*

*Nom, Prénom, et Signature :*